

Compte rendu complémentaire -Réunion du 30 avril 2026

Objet : Travaux de reprofilage de la digue des Salines

Participants :

- Mifeneq : Sophie Gansoinat, Julien Jaureguy, Nicolas Serres
- K+S : Philippe Delaplace
- Sobamat : Benjamin Dours
- Équipe municipale : Élodie Elias, Anne-Catherine de Failly

Absents :

- ISL Ingénierie (AMO technique)

1. Contextualisation

Le site des Salines comporte une zone à risque d’effondrement dit d’aléa fort avec des conséquences de mise en mouvement des eaux et pollution par déversement de saumure en cas d’incident majeur.

La faune et la flore présentes sur le site sont qualifiées d’exceptionnelles et ont été répertoriées par l’entreprise MIFENEC (rapport documenté explicitant les compensations environnementales à mettre en œuvre).

Objectif des travaux :

- Constituer une digue de façon à protéger et sécuriser toutes conséquences liées à d’éventuels effondrements et ainsi préserver la biodiversité en place.
- Prévention aux habitants via l’information et le contrôle de mesure de sécurité (alarme et clôtures). En effet, bien que le site soit privé, des intrusions demeurent (découpe de clôture, etc.).
- Simultanément, la société ORTEC procèdera à la finalisation des travaux du cratère G (ancienne décharge sauvage).

2. Intervenants et organisation des missions

Missions AMO (Assistance à maîtrise d’œuvre) / MOE (Maîtrise d’œuvre)

AMO – Logistique et sécurité

- Philippe Delaplace intervient pour le compte de K+S.
- Mission : transmission des informations techniques nécessaires à la sécurité et coordination logistique du site.

AMO – Technique

- ISL intervient pour le compte de K+S.
- Mission : expertise technique liée aux ouvrages et à la digue.

SPS – Sécurité et Protection de la Santé

- APAVE

- Mission : Coordination sécurité.

MOE – Environnement

- MIFENEC (Julien / Nicolas selon présence).
- Mission : suivi environnemental et conformité au dossier réglementaire.

Travaux BTP – SOBAMAT (groupe DURRUTY)

- Benjamin Dourse en qualité de responsable de chantier.

3. Plan de sécurité (dispo en annexe)

Une visite préalable du site a été réalisée par l'ensemble des acteurs principaux et des visites de suivi de chantier seront programmées à intervalles hebdomadaires.

Le plan de sécurité, révisé lors de la réunion doit être signé par l'ensemble des parties prenantes avant le début des travaux. Il vise à garantir de manière exhaustive les points suivants :

- Interlocuteurs principaux selon la nature des échanges,
- Effectifs et responsable identifié sur site,
- Horaires journaliers prévisionnels,
- Logistique chantier (Base vie et gestion accès eau / électricité),
- Environnement et conformité réglementaire,
- Circulation et accès,
- Risques identifiés.

→ Points clés

- Importance d'une communication continue entre les intervenants.
- Toute modification par rapport aux documents validés devra être discutée en amont.
- Priorité donnée à la sécurité et au respect environnemental.

→ Prochaine étape :

Finalisation et signature du plan de prévention avant démarrage opérationnel du chantier / 8 juin 2026 (À confirmer par SOBAMAT).

4. Gestion des accès et fermeture du site

- Accès principal par le chemin du Filon.
- Dépose du portail d'accès à la zone d'aléa fort et remplacement par grilles Heras.
- Dispositif de chaînes avec doubles-cadenas sera installé notamment au niveau du portail du chemin du Filon.

5. Accueil sécurité et environnement

Un accueil sécurité/environnement sera obligatoire pour toute personne entrant sur le chantier.

→ Organisation retenue :

- Présentation sécurité réalisée au démarrage du chantier / 3 Août 2026 à 8h.

- Quart d'heure sécurité + environnement réalisé au lancement des phases successives de travaux,
- Réunion hebdomadaire de coordination technique.
- Chaque nouvelle phase de travaux fera l'objet d'un rappel spécifique.

6. Gestion des sous-traitants liés au transport

La mairie demande à recevoir la liste des locataires et sociétés de transport ainsi que les coordonnées des responsables opérationnels respectifs.

L'entreprise principale SOBAMAT reste l'interlocuteur prioritaire en cas d'incident.

7. Protocole sécurité / Alarme effondrement

Zone concernée : digue centrale entre bassins.

- Principe de fonctionnement :
 - Déclenchement alarme (sirène + feu rouge),
 - Interdiction stricte de pénétrer en zone d'aléa,
 - Évacuation selon position :
 - Bas → remontée par chemin Asserol.
 - Haut → retour vers zone bureaux / nord.
- Levée de doute ensuite uniquement.
- Installation : sirène + flash + feu rouge (signal redondant).
- Bouton test quotidien (matin + éventuellement midi) par les équipes chantier.

 Si la sirène ne fonctionne pas : interdiction d'intervention.

6) Documents formels en attente de réception

- Document récapitulatif organisationnel (SOBAMAT) :
 - Planning,
 - Tonnages,
 - Flux camions,
 - Itinéraires (document requis par la mairie).
- Document plan de sécurité signé par tous.
- Arrêtés en attente de réception avant démarrage des travaux.